

Orig - copie coupé le 24/09

OBJET : Dépassement de crédits - régularisation

Le Conseil

Vu les justifications présentées par Monsieur le Maire
décide

55044
de demander à M. le Préfet de bien vouloir, par autorisation spéciale, prélever sur le crédit de dépenses imprévues, la somme de 6.674 frs et porter des compléments de crédits aux articles ci-après :

I - 5 - Assurances sociales contribution patronale	6.567 f
I - 7 - Assurances accidents du travail	105 f
XX - 3 - Salaire du personnel chargé du balayage des classes	2 f

Total :	6.674 f

demande à M. le Préfet d'accorder, par autorisation spéciale un complément de crédit de 553.820 frs à porter chapitre XVI, art. 2 - Part du bureau de bienfaisance dans la Taxe sur les spectacles.

Ce complément de crédit est la conséquence de la plus value de la recette "taxe sur les spectacles". Cette taxe a produit en 1954 la somme de 5.671.461 frs.

La part du Bureau de Bienfaisance s'élève à 1.223.820 frs. Le crédit inscrit au budget n'étant que de 670.000 frs il y a lieu de voter le crédit complémentaire de 553.820 frs, ci-dessus mentionné.

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et an susdits.

APPROUVE
Rochefort s/Mer le 4 Juin 1955
Le Sous-Préfet : Illisible.

Ont signé au registre M. les membres présents

Pour extrait conforme

Pr Le Maire,

Signé : Delsalle.



POUR COPIE CONFORME
Royan, le 18 Juin 1955
Mr le Député Maire
L'Adjoint Délégué,

flleurier

Villes de Bayan

Département de la
Charente Maritime

STAT DE PRÉVISION DÉMPLAIS POUR L'ANNEE 1955 (primitif)

JOURNAL OF CLIMATE

articles! Nature	Propositions de la Chambre Climatique	Propositions du Conseil Municipal	Décision de M. le Président
1 Produit de la taxe de séjour 1955	L.000.000	L.000.000	
2 Produit des pénalités promenades (arrêté 4/5/1920 article 16)	L.000	L.000	
3 Frais de perception de la taxe additionnelle à taux de 50% par jour	5.000	L.000	
Total	L.006.000	L.002.000	

U. D. PRESS

articles	Nature	Propositions de la Chambre Climatique	Propositions du Conseil Municipal	Décision de M. ^e Préfet
I	Salaires des préposés à la perception de la taxe	L40.000	L40.000	
2	Frais de bureau	5.000	5.000	
3	Subvention à la Chambre climatique	L50.000	L50.000	
4	Travaux d'assemblage et d'aménagement	700.000	700.000	
5	Dépenses imprévues	L1.000	7.000	
	Total	L.000.000	L.002.000	

Arrêté le présent état de prévision de recette et d'emploi de la trésorerie de séjour pour l'année 1955

En dépenses 21/002/000 fcs

Ru reported \$L 002,000 less

Exocément

A Bayonne le 21 Mars 1955

Les malheurs de la Grecque Climatique

Bayon, le 4 Juillet 1925
Les Conseillers Municipaux